

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 4 avril 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
983	20	10	2	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **jeudi 4 avril 2019 à 14 h** à SAINT-LÔ au Conseil départemental (salle Alexis de Tocqueville), sur convocation du 29 mars 2019.

M. Patrice PILLET, nouvellement élu, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
 Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
 M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
 M. Jean MORIN, canton Créances
 M. Alain NAVARRET, canton Bréhal
 M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
 M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
 Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
 M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Délégués des EPCI suppléants :

M. Christian GOUX, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage,
 Mme Danielle BIEHLER, Communauté de communes Granville Terre et Mer

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
 M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
 M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
 M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin
 M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
 M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
 Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
 M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
 M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L2312-1 faisant obligation aux communes de plus de 3500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3500 habitants.

Vu les éléments d'information communiqués au rapport,

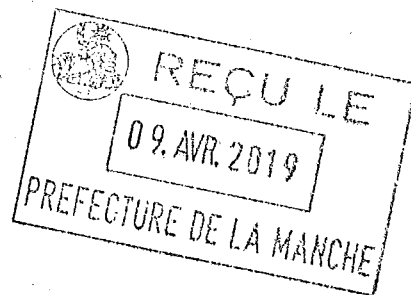
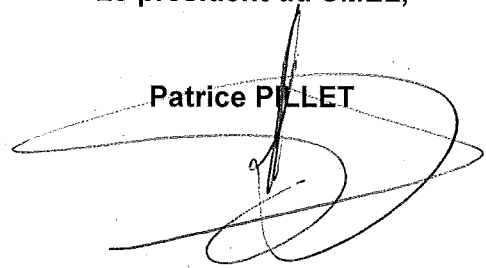
Après en avoir délibéré,

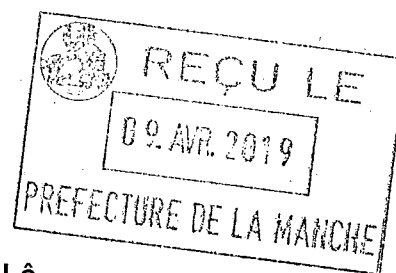
le Comité syndical prend acte du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 du SMEL figurant en pièce jointe.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Patrice PILLET





COMITE SYNDICAL
4 avril 2019 à 14 heures
à la Maison du Département à Saint-Lô
(Salle Alexis de Tocqueville)

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Le budget global du SMEL est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement et la masse salariale (13 agents) est le plus important poste de dépenses.

1/ RESULTATS 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé	Résultat
Recettes	1 224 920.25 €	1 029 656.42 €	- 195 263.83 €
Dépenses	1 224 920.25 €	1 034 498.11 €	190 422.14 €
		DEFICIT	- 4 841.69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes	269 204.40 €	249 084.28 €	- 20 120.12 €
Dépenses	269 204.40 €	107 419.15 €	161 785.25 €
		EXCEDENT	141 665.13 €

2/ Budget prévisionnel :

DEPENSES	Inscriptions budgétaires	Prévisionnel 2019	% du budget
Charges à caractère général	201 730.00 €	199 360.00 €	16.34%
Charges de personnel	783 850.00 €	808 805.00 €	66.27%
Charges financières	200.00 €	200.00 €	0.02%
Charges exceptionnelles	23 500.00 €	- €	0.00%
Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	- €	0.00%
Dépenses imprévues	140.25 €	783.10 €	0.06%
Charges de gestion courante	137 000.00 €	140 000.00 €	11.47%
Dotations aux amortissements	58 500.00 €	66 410.21 €	5.44%
Déficit de fonctionnement reporté		4 841.69 €	0.40%
TOTAL DES DEPENSES	1 224 920.25 €	1 220 400.00 €	100%
RECETTES	Inscriptions budgétaires	Prévisionnel 2019	% du budget
Excédent de fonctionnement reporté	23 392.75 €		0%
Participations statutaires	207 562.50 €	300 000.00 €	25%
Département	164 000.00 €	220 000.00 €	18%
EPCI	- €	80 000.00 €	7%
Communes	23 062.50 €	- €	0%
Compagnie consulaire	20 500.00 €	- €	0%
Participations aux actions	993 965.00 €	782 400.00 €	64%
Département de la Manche	350 000.00 €	330 000.00 €	27%
Fonds européens et contrepartie nationale	323 000.00 €	310 000.00 €	25%
Région Normandie	155 673.00 €	27 000.00 €	2%
Autres organismes (IFREMER, AESN)	150 288.00 €	115 400.00 €	9%
Participations au CENOPAC		104 000.00 €	9%
Région Normandie		50 000.00 €	4%
Département de la Manche		27 000.00 €	2%
Département du Calvados		27 000.00 €	2%
Autres produits (remboursement rémunération, pres	15 004.00 €	34 000.00 €	3%
TOTAL DES RECETTES	1 224 920.25 €	1 220 400.00 €	100%

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – RECETTES

Les recettes du SMEL proviennent de participations statutaires, de subventions et de prestations.

1°/ Participations statutaires :

Conformément aux nouveaux statuts, le socle est fixé à 300 000 € pour 2019. La répartition entre le Département de la Manche et les EPCI est envisagée comme suit :

- 60 % (120 000 €) à la charge du Département de la Manche qui s'est engagé, par ailleurs, à introduire un seuil fixe minimal de 100 000 €.
- 40 % (80 000 €) à la charge des EPCI, répartis, au regard de différents indicateurs (nombre de communes, nombre de communes préalablement adhérentes au SMEL, nombre d'habitants, potentiel fiscal, linéaire côtier...) comme suit :

EPCI	Ratio	Montant de la participation
CA Mt St Michel Normandie	7.5%	6 000 €
CC de Granville Terre et Mer	15%	12 000 €
CC Coutances Mer et Bocage	15%	12 000 €
CC Côte Ouest Centre Manche	7.5%	6 000 €
CA du Cotentin	47.5%	38 000 €
CC de la Baie du Cotentin	7.5%	6 000 €

2°/ Subventions :

La participation du Conseil départemental de la Manche : sont prévus :

- **330 000 €** pour la réalisation des actions
- **27 000 €, correspondant au 2^{ème} acompte de l'aide attribuée (66 000 €)** dans le cadre du CENOPAC (Centre Régional de la Pêche, de l'Aquaculture et des cultures marines Normandes), dont le fonctionnement a été confié au SMEL. Un premier acompte de 12 500 € a été versé en 2018.

Les financements européens et contreparties nationales :

4 dossiers [SNOTRA (Sargasses en Normandie, valorisation d'une Ressource Algale), ESHANO (Evaluation des Stocks Halieutiques de Normandie), COMOR (COquilles St Jacques Manche ORientale) et OPEN (Observatoire des Pêches de Normandie)] ont été retenus au titre du programme européen FEAMP (2014/2020) et ont fait l'objet en 2017 de conventions.

Un dossier supplémentaire REHAB (Réhabilitation des claires ostréicoles de la Cabanor), déposé en 2018, est en cours d'instruction.

Le SMEL étant chef de file dans les projets SNOTRA et ESHANO, il perçoit l'intégralité des subventions et reverse la part aux différents partenaires. Les sommes sont donc prévues en recettes et en dépenses :

- 310 000 € en recettes,
- 140 000 € en dépenses.

- **La Région Normandie :**

Dans le cadre du CENOPAC dont le fonctionnement a été confié au SMEL, la Région Normandie s'est engagée à verser au SMEL une subvention d'un montant maximal de 150 000 €, représentant 50 % du total des dépenses estimées à 300 000 €, pour la période du 1er novembre 2018 au 30 novembre 2021.

A déjà été perçu en 2018 un 1^{er} acompte de 60 000 €.

Est prévu en 2019, un versement de 50 000€.

Le SMEL bénéficie, par ailleurs, d'aides de la Région pour la réalisation de différents programmes dans le cadre d'appels à projet (RANNIGED) ou en synergie partenariale (Entéromorphes, programme Microplast). Sont inscrits au budget : 27 000 €.

- **Le Département du Calvados :**

Dans le cadre du CENOPAC, le Département du Calvados s'est également engagé à participer à hauteur de 66 000 €. La convention a été signée en début d'année. Un 1^{ER} versement de 27 000 € est prévu.

Le SMEL perçoit également des aides :

- **de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)**, pour la réalisation de 2 programmes : FANFARE (Drone) et Stock bivalves RS2S) pour un montant de **24 800 €** ;
- **de l'IFREMER**, pour le contrat de prestation de service relatif à la mise en œuvre du réseau hydrologique littoral normand « RHLN » pour un montant de **38 000 €** ;
- **du LABEO**, pour les prélèvements effectués dans le cadre du REPHY/REMI pour un montant de **17 000 €** ;

3°/ Prestations :

Inscrites dans l'axe 6 du plan d'action du SMEL, les prestations correspondent à des interventions du SMEL au bénéfice de tiers qui couvrent la totalité des frais du syndicat.

Les principales opérations identifiées pour 2019 sont :

- l'utilisation d'un drone aérien
- la fourniture d'oursins matures

Sur le plan financier, les prestations permettent au SMEL quelques rentrées d'argent complémentaires, les frais étant couverts au minimum à 100%. Est prévue une recette de 8 000 €.

B - DEPENSES

Les principaux postes concernant les charges de fonctionnement sont les suivants :

- Le déficit de fonctionnement reporté
- Les charges à caractère général (prestations, maintenance, réparations/entretien, études et recherches),
- Les ressources humaines (rémunérations des 13 agents, indemnisation des stagiaires, cotisations aux caisses de retraites, aides sociales),
- Le reversement des subventions européennes aux partenaires,
- La dotation aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	budget 2018	Prévisionnel 2019
Immobilisations incorporelles	4 800.00 €	5 000.00 €
Immobilisations corporelles	200 860.40 €	138 617.35 €
Immobilisations en cours	63 544.00 €	64 457.99 €
	269 204.40 €	208 075.34 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	budget 2018	Prévisionnel 2019
Solde d'exécution reporté	189 904.40 €	141 665.13 €
Virement de la section de fonctionnement	20 000.00 €	- €
Produit de cession d'immobilisation	800.00 €	- €
Amortissements des immobilisations	58 500.00 €	66 410.21 €
	269 204.40 €	208 075.34 €

A. Recettes

1) Excédent exercice précédent :

L'excédent d'investissement est évalué à 141 665,13 €.

2) Amortissements

Les amortissements (66 410,21 €) correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement (dépenses). Ils permettent de renouveler les matériels.

B. Dépenses

Sont notamment prévus :

- L'achat de logiciel et le renouvellement d'ordinateurs ;
- L'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires (balances, pipettes, pH-mètres, électrodes) ;
- Le remplacement du tracteur déjà envisagé en 2018, mais qui n'a pas pu se réaliser faute de trésorerie.
- Le remplacement d'un quad.